

LA

REVUE LÉGALE

REFORMES JUDICIAIRES.

ENQUETE AU PALAIS DE JUSTICE.

H. C. SAINP-PIERRE, C. R., comparaît :

Q.—M. Saint-Pierre, avez-vous quelques suggestions particulières à faire à la Commission au sujet de l'administration de la justice dans le district de Montréal ? Nous serions heureux d'entendre toute suggestion que vous pourriez avoir à nous faire à ce sujet.

R.—Messieurs les Commissaires.—A l'époque où nous sommes, l'étude des réformes à opérer dans l'administration de la justice dans le district de Montréal, n'est ni une affaire de goût, ni une question de fantaisie; c'est une question d'urgente nécessité. Tout le monde se plaint. Il y a actuellement pendantes devant notre Cour Supérieure de six à sept cents causes intentées à diverses dates variant de trois mois à deux ans. Une poursuite commencée aujourd'hui ne peut être instruite avant dix ou douze mois. Il me paraît évident qu'il existe quelque part un vice radical et qu'un pareil état de choses ne peut subsister plus longtemps.

Quelle est ou quelles sont les causes du mal ? Je